



CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-256

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Charles PONS.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, M. Bernard REYES, Mme Florence MOLY, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bruno NOUGAYREDE, Monsieur Roger TALLAGRAND.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, Mme Soraya LAUGARO, M. Sébastien MENARD, Mme Sandrine SUCH, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Christelle MARTINEZ, M. Jean CASAGRAN, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, Mme Laurence MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre Louis LALIBERTE

=====

**Convention de mise en disposition de personnel entre la Ville de Perpignan et le Centre
Communal d'Action Sociale (CCAS)**

M. François DUSSAUBAT expose :

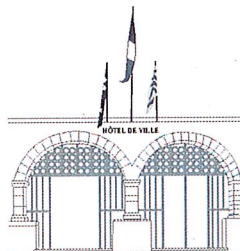
Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan souhaite apporter le soutien du Service Social de la Direction des Ressources Humaines au Centre Communal d'Action Sociale, par le biais d'une mise à disposition de sa psychologue du travail.

Cette mise à disposition a pour but de proposer des consultations aux agents du CCAS pour analyser les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre de leurs missions d'un point de vue de leurs conditions de travail et des risques psychosociaux.

Des interventions en urgence, en réponse à des situations confirmées par la direction du CCAS, pourront également être menées chaque fois que nécessaire.

Les prestations du Psychologue seront réalisées, à titre gratuit, au profit des agents du C.C.A.S.



Cette mise à disposition sera formalisée par un arrêté individuel auquel sera annexée une convention entre la Ville de Perpignan et le Centre Communal d'Action Sociale. Cette convention précisera notamment les conditions d'intervention et rappellera les obligations professionnelles attachées à la déontologie des psychologues du travail.

En conséquence, nous vous proposons

- 1) D'approuver la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Perpignan et le Centre Communal d'Action Sociale.
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

43 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

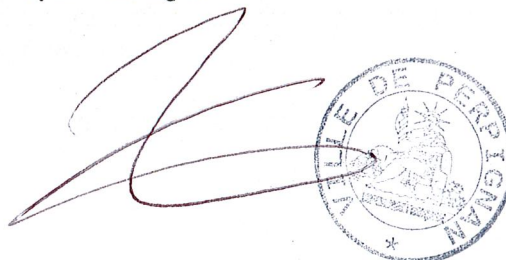
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20220622-153000- DF U

Accusé reçu le : 29 JUIN 2022

Affiché le : 29 JUIN 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the City of Perpignan and the text "VILLE DE PERPIGNAN" around the perimeter, with a small star at the bottom.